



## Besoin d'avis sur ma situation

-----  
Par Cessou33

Bonjour à vous,

Il y a quelques semaines nous avons appris

Que ma nièce était placée et que sa mère avait perdu l'autorité parentale.

Je suis fâché avec ma famille depuis 8ans maintenant

Je n'ai jamais voulu reprendre contact avec ma famille, et je ne souhaite pas reprendre trop de violence

Une famille toxique

Mais je ne peux passer sur le fait que ma nièce est venu une partie de sa jeunesse ,descolariser à l'âge de 13a à 15 ans allant de foyer à chez ces parents, violence attouchements tentative de suicide ,en famille d'accueil depuis ses 16ans ,elle aura 17ans en juillet.

Nous avons fais les démarches au juge des affaires familiales pour avoir un droit de visite en 1er temps afin d'apprendre à la connaître, puis des week-end, des vacances et pourquoi pas l'accueillir, nous avons eu une réponse en nous demandant de prendre un avocat.

A ce stade que pouvons nous espérer merci

-----  
Par kang74

Bonjour

A ce stade , des droits de visite, peut être encadrées, si le père ne s'y oppose pas ( s'il a l'autorité parentale) et si l'enfant est d'accord .

Attention,les droits n'évolueront pas si vous dénigrez les parents .

Mais à 18 ans , elle sera majeure, elle aura les liens qu'elle veut avec qui elle veut .